

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

195023

Déclaration de Maladie : N° P19- 0021893

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1651

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : JAMAL EL ABBAD

Date de naissance : 1953

Adresse : 56 Bd Al Ferrahim Bouahid Hay Irathis

Tél. : 055 59 08 31

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 02/02/2011

Nom et prénom du malade : Mme Aitellini Nafat

Age : 1969

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa

Le : 01/02/2011

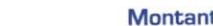
Signature de l'adhérent(e) :

FEV. 2011

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
02/04/2021	Consultation	05	3000/-	Dr. MOHAMMED ZAFAR MAHMOUD Tel. 0322 506 514 / Al-Balkhi Al-Tabqat Al-Sharqiya / Al-Sayyid Hay My Abdullaah Casablanca, 24/04/2021
	Reconsultation	01	2000/-	
	Mélassesion	00.50	1000/-	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Dr. Elmoustapha 6, Bis Bd. Abderrahmane Sidi Youssef Tél: 0522 99 26 52 - Casablanca NPE: 092040451 - ICF: 00207206600035	2/2/24	 Pharmacie les Pyramides Dr. Elmoustapha GHANDAF 6, Bis Bd. Abderrahmane Sidi Youssef Tél: 0522 99 26 52 - Casablanca NPE: 092040451 - ICF: 00207206600035

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

LOT: GB21773
PER: 09/2024
PPV: 185 DH 0

Imp
Veu

**LOT: MA30003
PER: 03/2025
PPV: 37 DH 00**

PPV : 58 DH 9

P.P.V : 58 DH 90

PPV: 58 DH 9

PHARMA 5

 BHARATAID

PPV: 88DH00
PER: 07/26
LOT: M2461

EFFIPRED® 20 mg
PPU 40DH00
EXP 08/2026
LOT 35002 1

D  Vita C 1000

PPV:20.0H00
PER:11-26
LOT:M4016

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

D	00000000	00000000
	00000000	00000000
	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISÉ ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISAS ET SACHEZ BIEN PRATICER LA MÉTIER D'AVOCAT

PPV :
EXP :
ent de Lot N° :

PPV:
EXP:
Lot N

47.00

330



Asthme - Allergie

الربو (الضيق)، الحساسية

Tests cutanés

اختبار الحساسية

Pathologies liées au tabac

أمراض التدخين

Arrêt du tabac

الاقلاع عن التدخين

Tuberculose

مرض السل

Spirométrie - Bronchoscopie

فحص وظائف الرئة، الفحص بالمنظار

Pathologie du sommeil

أمراض النوم

Pathologies professionnelles

الامراض المهنية

Ordonnance

Casablanca Le : 02/02/2014

Nom : M^{me} Nafat Abdellah

S.V

2 (1) 20,00 doliprane sachet = 1 sachet x 2/5 (00g)

2 (2) abcinox spray = 1 càs x 3/5 (00g)

2 (3) 185,00 Pharmacie les Pyramides

Dr. Elmoustapha CHANDAF
6 bis Bd Hassan II, Hay Moulay Bouabdil
Tel: 0522 99 20 52 - Casablanca
NPI: 092049451 - ICF: 0007206600035

S.V

185,00 Saffir 280 Mg spray =

S.V

a (09h) 2 bueffées matin

2 bueffées soir

D.FATIMA Z.
Pneumophtisiologue / Allergologue
Elmoustapha CHANDAF
Bd Hassan II, Hay Moulay Bouabdil
Casablanca

(Tous)

5 ^{1ère}
371⁰ Affthalin spray =

a (09h)
a (15h)
a (21h)

au couche

& bouchées chaque 04h (08g).

~~plus~~ & bouchées chaque 06h (07g).

~~four~~ & bouchées de gorge respiratoire.

47,80

6 Doseur cp = 1cp x 2 23⁰/s (06g)

58,90 x 2 =

uniglobe 500 mcg (x2) ~~du flacon~~

1cp / s (06⁰g).

88,00

8 curet cp = 1cp / s (1 ml)

37,00 le soir,

9 doxycycline 100 mg =

40,00 1cp x 2 / s (20g) (06⁰g)

~~effipac 200 mg~~ 2cp le matin (06⁰g)

~~587,90~~ (après repas)

10 RAV d → 09/02/2024 RAVCs 01/03/2024

Pharmacie les 3 mardis
Dr. Elméry 2000
6, Bis av. de l'Industrie
Tél: 0522 99 26 52
INPE: 092049451 - ICE: 06 20600000
Plante 2000 AAF
L'abidjan



Asthme - Allergie

الربو (الضيق)، الحساسية

Tests cutanés

اختبار الحساسية

Pathologies liées au tabac

أمراض التدخين

Arrêt du tabac

الاقلاع عن التدخين

Tuberculose

مرض السل

Spirométrie - Bronchoscopie

فحص وظائف الرئة، الفحص بالمنظار

Pathologie du sommeil

أمراض النوم

Pathologies professionnelles

الامراض المهنية

Ordonnance

Casablanca Le : ٢١.٥.٢٠٢٤

Nom : Mme Najat Abdellah

Note d'honoraires N° :

Actes	Honoraires
Consultation	300DH
Radiographie Thoracique	200 dh
Nébulisation	200DH
Total	700DH

Dr FAIMA ZAHRA
Pneumophtisiologue / Allergologue
212, 1er étage, Hay Moulay Abdellah
Bd Temara, Casablanca
Téléphone : 0522 50 65 48 / 0665 24 04 38
Fax : 0522 50 65 48 / 0665 24 04 38
E-mail : fz.mahboub@gmail.com | Site web : docteur-fz-mahboub.com | Facebook : fb.me/docteur.fz



Asthme - Allergie

الربو (الضيق)، الحساسية

Tests cutanés

اختبار الحساسية

Pathologies liées au tabac

أمراض التدخين

Arrêt du tabac

الإقلاع عن التدخين

Tuberculose

مرض السل

Spirométrie - Bronchoscopie

فحص وظائف الرئة، الفحص بالمنظار

Pathologie du sommeil

أمراض النوم

Pathologies professionnelles

الامراض المهنية

Ordonnance

Casablanca Le : ٢٠٢١.٠٦.٥٥٢٤

Nom : Mme Najat Abdellah =

Compte rendu radiographie thoracique

- Radiographie thoracique face, faite en inspiration profonde, position Debout.
- Distension thoracique.
- Syndrome bronchique en bilatéral,

• Honoraires =

2000 DT

Dr FATIMA ZAHRA MAHBBOUB
Pneumophtisiologue | Allergologue
212, 1^{er} étage Hay Moulay Abdellah
Bd Temara, Ain Seba Casablanca
Tel: 0522 506 548 | Num. mobile: 0565 24 04 38

212, شارع تمارة، حي مولاي عبد الله، الطابق الاول، الدار البيضاء | رقم الهاتف : 0522 50 65 48 | رقم الطوارئ : 0665 24 04 38

E-mail : ftz.mahboub@gmail.com | Site web : docteur-fz-mahboub.com | Facebook : fb.me/docteur.fz